



données de bruits urbains de la ville de Grenade, prises pendant l'année 2007, et actuellement font de même dans d'autres villes « afin de valider plus amplement le modèle. ». « L'application de méthodes de Soft Computing à l'analyse et à la prédiction du bruit urbain est un domaine pratiquement inexploré, souligne Natalia Genaro, dont il existe à peine de littérature scientifique. »

Outre Natalia Genaro, ont participé à ce projet les professeurs Ignacio Requena Ramos (professeur du département de Sciences informatiques et Intelligence

artificielle); Monserrat Zamorano Toro (professeure d'Ingénierie civile); Ángel Ramos Ridaó (département d'Ingénierie civile) ainsi que Diego Pablo Ruiz Padillo et Antonio Torija Martínez (département de Physique appliquée).

Une partie des résultats de cette recherche a été publiée dans les revues Building and Environment, The Journal of the Acoustical Society of America et New Trends on Intelligent Systems and Soft Computing, entre autres.

Pour en savoir plus :
www.ugr.es



déploiements de drapeaux ou banderoles, groupes folkloriques « sans autorisation » et les stationnements anarchiques aux abords de l'Hôtel de ville ou encore les interruptions de la circulation sur la promenade des Anglais toute proche pour « danser » ou « parader avec des banderoles ou des drapeaux », seront prochainement interdits.

Jusqu'à présent, le document qui était remis aux futurs époux rappelait les règles essentielles induites à l'occasion de la célébration. Mais, il n'y avait pas d'engagement formel de la part de ces derniers, d'où une difficulté à le faire respecter. Par ailleurs il n'existait pas d'arrêté municipal pour légitimer l'intervention de la Police municipale et/ou nationale, ce qui générerait des troubles l'ordre public à la tranquillité et à la sécurité.

NICE: pour des mariages moins bruyants...

Le Ville de Nice a décidé de lutter contre les mariés trop bruyants et prévoit de sanctionner les contrevenants en retardant leur union.

La Ville de Nice ayant constaté une recrudescence, à l'occasion de certaines cérémonies de mariage, de comportements de nature à troubler la quiétude, la tranquillité et la solennité de l'instant vient de proposer une charte des Mariages, sanctionnée en

cas de non-respect par des dispositions réglementaires. En effet, à Nice, lors de certains mariages des débordements viennent troubler, au-delà du raisonnable, la tranquillité publique, et la sécurité des invités ou des tiers. Concrètement, les cris, sifflets,

Un dispositif qui comporte une charte et un arrêté

- Les futurs mariés devront signer et s'engager à respecter une charte. Son objectif est de rappeler aux futurs époux les conditions à respecter pour maintenir le calme et le sérieux requis à l'occasion de leur union. Une signature permettra de donner plus de solennité à l'engagement de respecter les dispositions réglementaires reprises dans l'arrêté.
- L'arrêté municipal reprend successivement les différentes règles de nature à permettre le maintien de la quiétude. En cas de non-respect de ces règles et en fonction des comportements et de la gravité des agissements, l'élu en charge de l'union pourra décider du report de



Conférence de presse de présentation de la Charte des Mariages
Crédit : Photographe Ville de Nice – Philippe Viglietti



Écho des villes

la célébration au plus tard dans les 24 heures suivant l'horaire initialement prévu.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2012.

À Forbach on a aussi décidé de rédiger une charte de bonne conduite après plusieurs incidents, voire accidents, survenus en ville certains samedis après-midi. Le document met l'accent sur différents points. D'abord, l'accès à l'hôtel de ville et le stationnement.

Mais surtout, les mariés doivent arriver à l'heure. Tout retard les expose, ainsi que leur famille et leurs invités, à attendre la fin des autres célébrations prévues dans la demi-journée. À Roubaix, le maire est allé encore plus loin. Depuis janvier 2011, les mariages ne sont plus célébrés le samedi après-midi...

Pour en savoir plus :
www.nice.fr

La Communauté Nice Côte d'Azur sous surveillance

Azimut Monitoring, spécialiste de la collecte et du traitement des informations environnementales (air, bruit, odeurs, énergie), annonce dans un communiqué son partenariat avec la société VULOG, principal acteur de solutions d'auto partage notamment sur la région niçoise.

Deux objectifs pour la région Nice Côte d'Azur

Très sensible aux enjeux environnementaux de sa région, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur vient d'équiper un premier véhicule (une Mia) avec la solution Azimut Monitoring/ Vulog. Les véhicules permettent ainsi une collecte continue d'informations environnementales (bruit, pollution de l'air...) en corrélation avec le trajet et les conditions de parcours.



Le premier objectif est donc la collecte d'informations très localisées, en complément des stations officielles de suivi de la pollution de l'air, déjà présentes en centre ville. Cela permettra de proposer de nouveaux services au citoyen, comme la consultation de trajets vertueux (donc de moindre exposition) ou l'abonnement à des données géo-référencées.

Le deuxième objectif est de mettre à disposition des collectivités et décideurs des données remises continuellement à jour afin d'orienter au mieux les décisions d'aménagement et de mobilité du territoire.

Pour en savoir plus :
www.azimut-monitoring.com

NICE: une charte de bonnes pratiques pour les conducteurs d'autocars

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES



Situé dans un cadre environnemental exceptionnel entre mer et montagne, Nice souhaite préserver son attractivité dans le respect de son cadre de vie. La ville, en étroite collaboration avec le Syndicat professionnel des Hôteliers, la Fédération nationale des transports de voyageurs et l'office du tourisme et des Congrès de Nice, a souhaité éditer une « charte de bonnes pratiques » pour les conducteurs d'autocars de tourisme. Pourquoi ? Pour réduire les nuisances sonores et atmosphériques, pour limiter les gênes occasionnées aux riverains et aux automobilistes, pour diminuer les risques liés à la circulation des piétons, des vélos et des véhicules motorisés et enfin, pour préserver le cadre de vie et la santé de tous ! Dans le document édité récemment, les professionnels trouveront ainsi les gestes de l'éco-conducteur à adopter, les emplacements réservés...

Pour en savoir plus :
www.nicetourisme.com